

Biocides et désinfectants

Certibiocide

Dr Charlotte MOREAU
Pharmacien hygiéniste – CPIas ARA

Biocide : définitions

Substance biocide : substance destinée à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique

Produit biocide = substance biocide + autres excipients

Biocide : types de produits

Produits biocides regroupés en type de produits (TP)



4 groupes et 22 types de produits

Groupe 1 : Désinfectants TP 1 à 5

Groupe 2 : Produits de protection TP 6 à 13

Groupe 3 : Produits de lutte contre les nuisibles TP 14 à 20

Groupe 4 : Autres produits biocides TP 21 à 22

Biocide : types de produits

Groupe 1 : Désinfectants TP 1 à 5

Numéro	Type de produits	Description
TP 1	Hygiène humaine	Produits appliqués sur la peau humaine
TP 2	Non destinés à l'application directe sur des êtres vivants	Produits de désinfection des surfaces, des équipements, du mobilier, de l'eau (certains types), l'air, le sol, les textiles, les piscines
TP 3	Hygiène vétérinaire	Produits d'hygiène vétérinaire buccale ou corporelle
TP 4	Destinés pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires	Produits de désinfection du matériel, des ustensiles de consommation, des surfaces utilisées pour la production, le stockage de denrées alimentaires
TP 5	Eau potable	Produits de désinfection de l'eau potable

Biocide : réglementation



Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Missions :

- **Mise en œuvre de la législation** sur les produits chimiques
- **Fournir des avis** pour l'élaboration et l'adoption de mesures
- **Collaborer** avec les organismes et institutions de l'UE, les États membres, ainsi qu'avec des organisations internationales
- Fournir des **outils** à l'industrie, pour les aider à **remplir leurs obligations en vertu de la législation**
- **Garantir des informations fiables et objectives** pour le public et les parties intéressées



<https://echa.europa.eu/fr/home>

Biocide : réglementation



Règlementation européenne REACH

- Règlement adopté pour **mieux protéger la santé humaine et l'environnement** contre **les risques liés aux substances chimiques**, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE
- S'applique à **toutes les substances chimiques** (du processus industriel à l'utilisation d'un produit à domicile)

Biocide : réglementation



Règlement des produits biocides (RPB) UE n° 528/2012

- Concerne la **mise sur le marché** et **l'utilisation des produits** biocides, [...] par l'action des substances actives contenues dans le produit biocide
- Vise à **améliorer le fonctionnement du marché des produits biocides dans l'UE**, tout en garantissant un niveau élevé de protection de la santé humaine, animale et de l'environnement

Biocide : réglementation

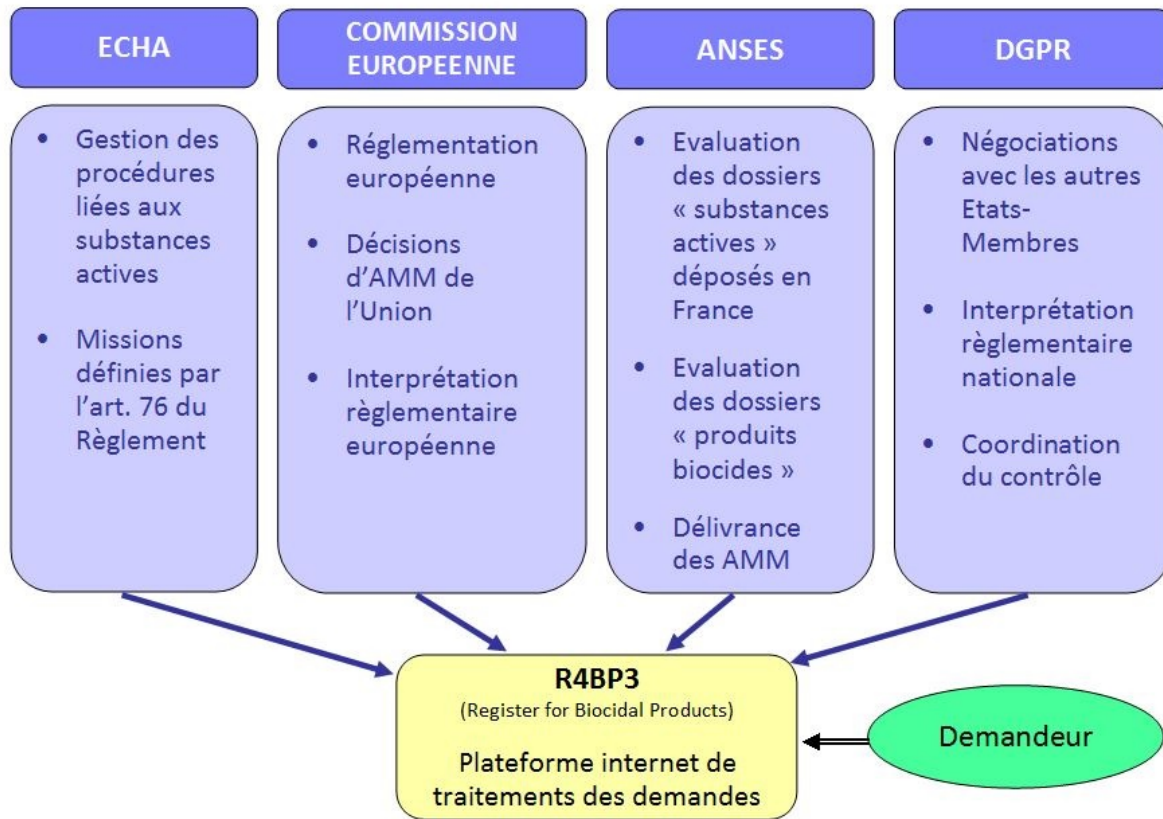
  Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Evaluation des dangers, des risques et de l'efficacité des substances actives et des **produits biocides** (dossiers soumis en France)

Instruction du dossier de demande **d'AMM** d'un produit permettant :

- **d'évaluer les risques pour l'homme et l'environnement** associés aux usages revendiqués, au travers des propriétés (physico-chimie, toxicité, devenir dans l'environnement et écotoxicité), et de l'exposition lors de l'utilisation du produit
- **d'évaluer l'efficacité du produit**

Biocide : résumé



Biocide : vérifier l'AMM

Bienvenue sur BioCID, le catalogue répertoriant les produits biocides déclarés sur le marché français, disposant ou non d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Vous pouvez effectuer une recherche par substance active, type de produit, société ou mot clé et déclarer votre produit biocide sur le portail dédié.

Lancer une recherche →

<https://biocid-anses.fr/biocid>



Seconde étape :
Vérifier l'efficacité
des produits à l'aide
des normes



BioCID Rechercher un produit | Les biocides à l'Anses | FAQ FR Portail de déclaration

Recherche par produits Recherche avancée

Nom et/ou marque du produit

Inclure les produits inactifs

Nouvelle recherche Modifier la recherche

Numéro d'inventaire	Nom principal	Noms secondaires	Société	Catégories d'utilisateur	Statut réglementaire	Date de soumission	Statut d'activation	Date de retrait volontaire	Voir
81				Professionnels	Demande d'AMM déposée	03/10/2024	Actif		
81				Professionnels	Transitoire	27/09/2024	Actif		
81				Professionnels	Transitoire	09/07/2024	Actif		
76				Professionnels	Transitoire	12/12/2023	Actif		
76				Professionnels	Transitoire	12/12/2023	Actif		

Certibiocide : historique



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT,
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité
d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides

- Concernait les **TP 8, 14, 15, 18, 23** ;
- **Objectif** : créer un **certificat individuel obligatoire** pour l'activité professionnelle « **utilisateur professionnel** et distribution de **certain types de produits biocides** destinés exclusivement aux professionnels ».

Certibiocide : évolution

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 23 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides

- À partir du **1^{er} janvier 2024**,
le Certibiocide sera décliné en 3 formations :
- Certibiocide désinfectants (TP 2, 3, 4) ;
 - Certibiocide nuisibles (TP 14, 18, 20) ;
 - Certibiocide autres produits (TP 8, 15, 21)

Obligation de le passer avant le 1^{er} janvier 2025

2020

Crise sanitaire Covid-19
Marché des biocides ↗

2021 - 2025

4^{ème} Plan National
Santé-Environnement

Certibiocide : objectif

- **Harmoniser la formation** Certibiocide ;
- **S'assurer des compétences des professionnels** (décideurs, acquéreurs et distributeurs) sur les produits biocides, leurs utilisations, les règles de sécurité et de protection de l'environnement
- **S'intégrer dans le PNSE 4** : utilisation raisonnée des produits; biocides
- S'intégrer dans l'approche « **une seule santé** »

Thématiques abordées : Réglementation, Microorganismes et désinfectants, Prévention des risques pour la santé humaine et pour l'environnement

Durée de la formation : 7h pour le Certibiocide désinfectant

Certibiocide : cibles

Professionnels concernés :

- **Acquéreur** : toute personne qui choisit d'acquérir des produits biocides ou qui donne l'ordre de l'acquisition de produits biocides (ex : signature du bon de commande)
- **Décideur** : toute personne exerçant une fonction d'encadrement pour l'utilisation des produits biocides (ex : rédaction de protocole d'utilisation de biocide)
- **Distributeur** : toute personne qui exerce l'activité de mise en vente, de vente des produits biocides aux utilisateurs de ces produits, y compris les groupements d'achats, notamment les grossistes, les détaillants, les vendeurs et les fournisseurs

TP du groupe « désinfectant » concernés :

TP 1
Hygiène
des mains

TP 2
Non destinés
aux êtres
vivants

TP 3
Hygiène
vétérinaire

TP 4
Contacts
avec
alimentation

TP 5
Eau potable

Certibiocide : démarche

Créer un compte sur l'application Certibiocide :

<https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

S'inscrire et contacter
l'organisme formateur
pour finaliser la démarche
administrative

Rechercher une formation


Attention : au 1er Janvier 2024, la réglementation change, le contenu des formations aussi. Le certificat Certibiocide se spécialise par type de produit biocide, et les sessions de formations sont dédiées à un seul type de certificat.

Filtres de recherche


Nom du centre de formation

Département/Code postal

Date de début de plage

Date de fin de plage

Lieu

Présentiel Visio

Session privée : numéro

Mot de passe

Type de certificat

- Session "Nuisibles" (3j)
- Session "Désinfectants" (1j)
- Session "Autres produits" (1j)

← Réinitialiser

🔍 Rechercher

Merci pour votre attention

Des questions ?

